

Plus un jeune en emploi est diplômé, plus sa catégorie socioprofessionnelle et son salaire sont élevés. Globalement, les jeunes femmes occupent des postes aussi qualifiés que les jeunes hommes. En revanche, ces derniers perçoivent des salaires supérieurs, à niveau de diplôme équivalent.

LA CATÉGORIE socioprofessionnelle d'un jeune sorti récemment de formation initiale est liée au niveau du diplôme qu'il possède. Ainsi, les sortants diplômés du secondaire occupent nettement moins souvent un poste de cadre ou de profession intermédiaire que les diplômés de l'enseignement supérieur : en 2015, 22 % pour les bacheliers contre 51 % des diplômés du supérieur court (DEUG, BTS, DUT) et 82 % des diplômés du supérieur long (licence et au-delà) (tableau 30.1). Les diplômés possédant au plus un baccalauréat occupent majoritairement un poste d'employé qualifié (25 %) et ceux ayant au plus un CAP ou un BEP occupent un poste d'ouvrier qualifié (31 %). Les jeunes sans aucun diplôme ou titulaires du seul brevet sont plutôt employés (30 %) ou ouvriers (28 %) non qualifiés.

Si le diplôme est déterminant pour accéder à une profession supérieure ou intermédiaire, l'origine sociale et le sexe jouent également un rôle. Ainsi, à diplôme donné, les enfants dont le père occupe un poste de cadre ou de profession intermédiaire (y compris enseignant) sont plus souvent cadre ou

de profession intermédiaire que les enfants d'ouvriers ou d'employés. En 2015, la différence est de 28 points sur l'ensemble des diplômés et de 5 points lorsque le jeune possède pour plus haut diplôme un CAP-BEP (figure 30.2). Par ailleurs, au niveau global, les femmes occupent aussi souvent un poste de cadre ou de profession intermédiaire que les hommes (figure 30.3).

Plus les diplômes des personnes en emploi sont élevés, plus leur rémunération est importante (tableau 30.4). Les salaires varient également sensiblement selon l'âge. Par exemple, en 2015, l'écart relatif du salaire médian entre les hommes possédant pour plus haut diplôme un baccalauréat et ceux diplômés au plus d'un CAP ou d'un BEP est nettement plus important à l'âge de 45 à 54 ans qu'entre 15 et 24 ans. Si les jeunes femmes réussissent mieux à l'école que les hommes, elles sont moins bien rémunérées à niveau de diplôme équivalent. Là encore, si cette différence de salaire existe dès les premières années de sortie de l'école, elle tend à s'accroître sensiblement avec l'âge. ■

Les sortants désignent les jeunes ayant terminé leur formation initiale depuis un et quatre ans pour le tableau 30.1 et depuis un à dix ans pour les figures 30.2 et 30.3. Ces regroupements d'ancienneté permettent d'avoir des échantillons suffisamment importants pour les analyses menées ici et sont cohérents avec la méthodologie utilisée dans le bilan formation emploi de l'Insee.

La partie du questionnaire de l'enquête Emploi relative à la formation a été fortement remaniée en 2013. Cela a permis de mieux connaître les diplômes des enquêtés, en particulier des jeunes.

L'« origine sociale » est appréhendée, classiquement, par la catégorie socioprofessionnelle des parents. La profession du père est privilégiée, celle de la mère y est substituée lorsque le père est absent ou décédé. La PCS d'un retraité ou d'un chômeur est celle de son dernier emploi.

Le salaire médian est le salaire pour lequel la moitié des individus gagne plus et la moitié moins.

Le tableau 30.4 prend en compte l'ensemble des personnes en emploi à temps plein, du secteur public ou privé.

30.1 – Catégorie socioprofessionnelle en 2015 des jeunes en emploi sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans (en %)

	Supérieur long	Supérieur court	Baccalauréat	CAP-BEP	DNB ou aucun diplôme
Cadres et professions intellectuelles ¹	41	3	1	1	1
Professions intermédiaires ²	41	48	21	7	11
Employés qualifiés	12	23	25	18	11
Employés non qualifiés	4	10	20	24	30
Ouvriers qualifiés	1	8	19	31	19
Ouvriers non qualifiés	1	8	14	19	28
Total	100	100	100	100	100

1. Y compris chefs d'entreprises.

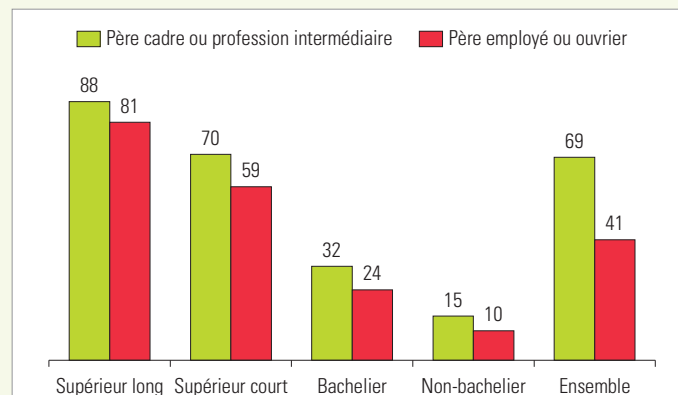
2. Y compris agriculteurs, artisans et commerçants.

Lecture : en 2015, 48 % des jeunes sortis de formation initiale de l'enseignement supérieur court depuis 1 à 4 ans et qui travaillent occupent des emplois de professions intermédiaires.

Champ : France métropolitaine, données provisoires ; jeunes se déclarant en emploi en 2015 et ayant quitté la formation initiale depuis 1 à 4 ans.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs : MENESR-DEPP.

30.2 – Part des jeunes ayant un emploi de cadre ou de profession intermédiaire en 2015, selon le diplôme et l'origine sociale (en %)

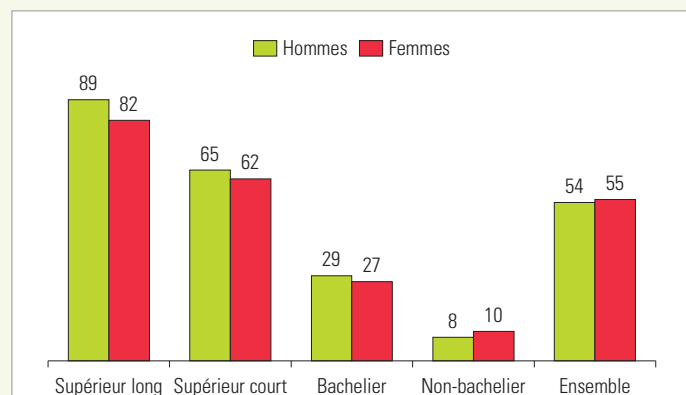


Lecture : en 2015, 32 % des jeunes sortis de formation initiale depuis 1 à 10 ans qui sont bacheliers, en emploi et dont le père est cadre ou profession intermédiaire, occupent des emplois de cadre ou de professions intermédiaires.

Champ : France métropolitaine, données provisoires ; jeunes se déclarant en emploi en 2015 et ayant quitté la formation initiale depuis 1 à 10 ans.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs : MENESR-DEPP.

30.3 – Part des jeunes ayant un emploi de cadre ou de profession intermédiaire en 2015, selon le diplôme et le sexe (en %)



Lecture : en 2015, 29 % des jeunes hommes, bacheliers et en emploi, sortis de formation initiale depuis 1 à 10 ans, occupent des emplois de cadre ou de profession intermédiaire.

Champ : France métropolitaine, données provisoires ; jeunes se déclarant en emploi en 2015 et ayant quitté la formation initiale depuis 1 à 10 ans.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs : MENESR-DEPP.

30.4 – Salaires mensuels nets déclarés en 2015 en fonction de l'âge et du diplôme (salaires médians à temps plein, en euros)

	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans
Hommes				
Supérieur long	1 550	2 200	2 900	3 600
Supérieur court	1 300	1 850	2 250	2 600
Bachelier	1 250	1 600	1 900	2 200
CAP, BEP	1 250	1 500	1 700	1 800
Brevet ou aucun diplôme	n.s.	1 450	1 600	1 650
Ensemble des diplômes¹	1 300	1 750	2 050	2 150
Femmes				
Supérieur long	1 450	1 850	2 200	2 500
Supérieur court	1 300	1 600	1 900	2 200
Bachelier	1 150	1 400	1 500	1 700
CAP, BEP	1 200	1 350	1 400	1 500
Brevet ou aucun diplôme	n.s.	1 250	1 350	1 400
Ensemble des diplômes¹	1 200	1 600	1 800	1 800

n.s. : non significatif.

1. L'ensemble des diplômes sont ceux du supérieur et du secondaire, le brevet des collèges n'est pas pris en compte. Le salaire médian est arrondi aux 50 € les plus proches.

Lecture : en 2015, le salaire médian des hommes bacheliers âgés de 15 à 24 ans en emploi à temps plein est de 1 250 € par mois.

Champ : France métropolitaine, données provisoires.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs : MENESR-DEPP.